

**Sujet :** [INTERNET] Le projet eolien à Moutonneau.

**De :** John Hunter <charivari16@gmail.com>

**Date :** 24/11/2022 09:17

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

**Copie à :** Bernard Gros <Grosbernard16@gmail.com>

Monsieur le commissaire inspecteur.

Dans ma soumission precedente nous avons examiné le cas de l'eleveur Pilon et de ses lapins morts. C est le mat relai 4G et la ligne haute tension qui en sont la cause immediate. Mais il y a des parcs d eoliennes aux alentours.

Mat relai,haute tension,et

eoliennes créent des frequences mesurables en Hertz et des niveaux de pression spl. Mesurables en pascals.

- \_\_\_\_\_

Une autre remarque qui s exprime en graphique :

Les allemands s expriment en infrashalls, infrasons.

Vous aurez la preuve que la limite des 500m est Allégrement franchie par le bandit infrason/infrashall qui penetre la Maison à l autre bout à droite du graphique.

Par consequent cette limite technocratique des 500m n a aucune espèce de valeur dans la realité et sur le terrain des riverains.

Elle ne sert qu'à étendre l'éolien aux depends de la jouissance paisible de sa Maison et de sa santé, objets garantis dans la Constitution de la France mais violés en fait.

L article ?

Le corps est inviolable .....

L'accélération des ENR est particulièrement inique dans la mesure où ces 500m ridicules sur le terrain persistent dans les textes de loi et vouent les riverains sensibles à la torture 24h/24 et 7j/7.

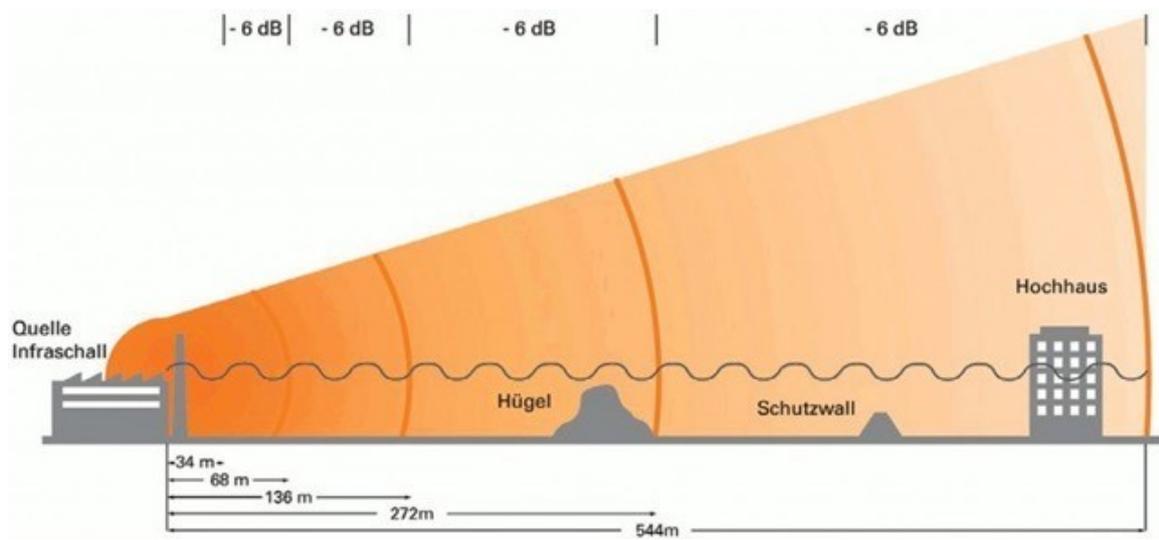
Notamment les populations avec faiblesse cardiaque et les autistes.

Merci de l'écoute

C est de la torture par le Bruit et l infrason.

— infrasons.jpg

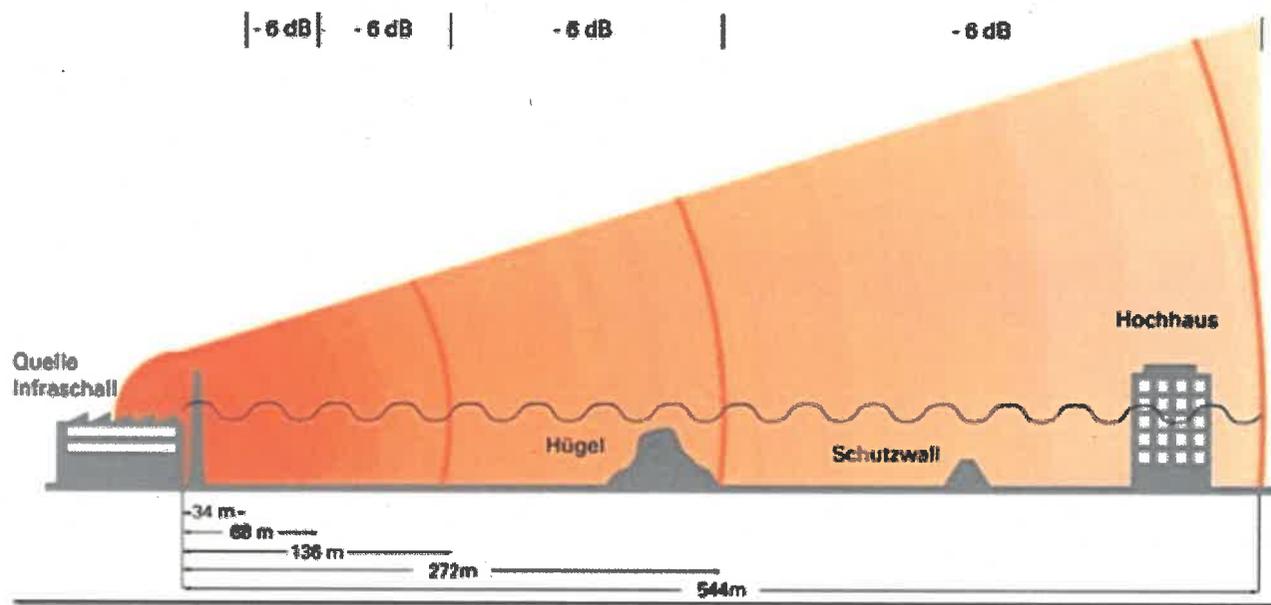
---



—Pièces jointes : —

infrasons.jpg

30,3 Ko



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien Bayers/Moutonneau/Chenon

**De :** Pierre LANDRÉ <lepiare@gmail.com>

**Date :** 24/11/2022 10:44

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Objet : Enquête publique projet éolien Bayers/Moutonneau/Chenon

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous fais part de mon opposition à ce projet éolien, tant en mon nom personnel que comme représentant du syndicat professionnel des forestiers privés en Poitou-Charentes, FRANSYLVA en POITOU-CHARENTES.

Argumentaire :

- le Nord-Charente est saturé et sursaturé d'installations éoliennes. La puissance installée couvre largement les besoins locaux. Ces installations visent à alimenter les grandes agglomérations éloignées d'Angoulême et Poitiers. Or le principe écologique est de produire près des centres de consommation. Tant que ces centres, Angoulême et Poitiers n'auront pas équipé systématiquement leurs centres commerciaux et industriels de panneaux photovoltaïques et leurs parkings d'ombrières photovoltaïques, il n'y a aucune crédibilité écologique à suréquiper nos zones rurales aux motifs que cela est plus facile et d'acceptabilité relative. Il faut bien comprendre que l'électricité ne se stocke pas (ou pas encore de façon industrielle), que rien n'est prévu en stockage dans ce projet. Les pertes en ligne sur de grandes distances sont importantes. Donc l'intérêt est très relatif à nul.

- cette installation supplémentaire dégrade un peu plus le paysage sans vision d'ensemble. C'est du coup par coup à chaque projet éolien, en mitage. Cela aggrave une gestion coordonnée du paysage. Il n'y a aucune vision d'ensemble.

- les élus départementaux ont demandé la suspension de toutes nouvelles installations en attente d'un projet global sur le département. Ce projet est donc contre la volonté de la représentation des élus. Or ce sont eux qui sont en charge démocratiquement. Il y a quelque part là une tentative de contourner les procédures démocratiques. Ce qui est inadmissible.

**Deux points d'informations importants ne sont pas abordés ni portés à connaissance.** Ce qui pourrait présenter un manque flagrant et une tentative de dissimulation.

- Le préjudice de modification de la vision paysagère devant entraîner une indemnisation : le Tribunal Judiciaire d'Angoulême, dans sa décision du 25 novembre 2020 dossier GUYNET/ Consorts GAUGUET n° 11-18-000623, a consacré ce préjudice et l'a ouvert à indemnisation. Non seulement cette information n'a pas été transmise à tous les propriétaires de maisons impactées par ces installations, mais ce préjudice potentiel n'a pas été évalué dans le dossier.

- La diminution de valeur locative cadastrale : le Tribunal Administratif de Nantes par la décision n° 1803960 du 18 décembre 2020 a acté que la présence d'éoliennes au titre de nuisances environnementales entraînait de facto une diminution de la valeur locative des maisons en covisibilité. Donc une diminution des taxes foncières pour les budgets des communes (et des collectivités locales) et une diminution des dotations de fonctionnement basées toutes deux sur ces valeurs.

Cette information n'a pas été portée à l'attention des contribuables impactés afin qu'ils procèdent à leur mise à jour cadastrale. Ces diminutions n'ont pas été chiffrées ni évaluées. Or ces impacts financiers sont importants.

Ils doivent impérativement être détaillés.

Les dotations versées aux communes et aux collectivités locales sont bien mises en avant. Les pertes de financement ont été opportunément omises.

C'est deux poids et deux mesures, présentation tendancielle et partielle. À compléter.

Donc, vu ces manquements, ma position est contre ce projet.

Avec mes salutations très respectueuses,

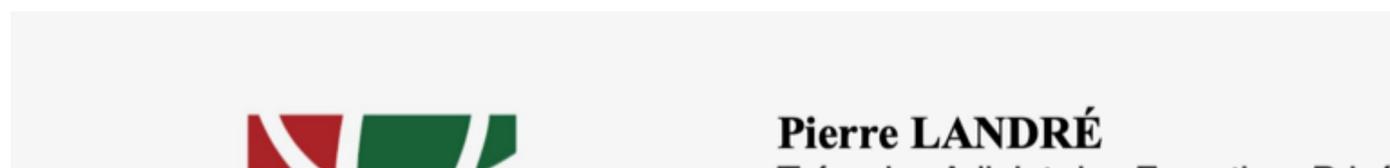
LANDRÉ Pierre

[lepiare@gmail.com](mailto:lepiare@gmail.com)

=

---

—Signature LANDRÉ.png—



---

—Pièces jointes :—

2019 Adresse Personnelle.png.pdf

30 octets

---

Signature LANDRÉ.png

46,8 Ko

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Monsieur Patrice Lamant - Commissaire enquêteur -

**De :** anne.giacomelli <anne.giacomelli@free.fr>

**Date :** 24/11/2022 19:57

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur,

Pour faire suite à notre conversation du mercredi 23 Novembre 2022, voici un courriel récapitulatif des motivations qui me portent à m'opposer farouchement au projet éolien des berges de la Charente.

**-La saturation d'éoliennes, l'effet d'encerclement, la dépossession de la nuit à cause des lumières rouges sont autant de facteurs nuisibles à mon activité :**

Après avoir fait le tour du monde, j'avais envie de rentrer à la maison et de trouver mon coin. Je me suis installée à Saint Front en janvier 2020, où j'ai ouvert un gîte touristique en mars 2022 dans un cadre idyllique encore un peu préservé de la vue des éoliennes. Je reçois d'ailleurs beaucoup d'étrangers qui projettent de s'installer en nord Charente, ce qui permet d'entretenir le patrimoine rural. Toutefois certains ont tout de même fait des réflexions sur la prolifération sauvage des éoliennes, ce qui me vaut des appréciations négatives sur l'emplacement de mon gîte. Je voulais d'ailleurs élargir mon champ d'activité, je vais attendre avant d'investir à nouveau.

***Ce projet représente :***

#### **Un préjudice écologique et environnemental**

Quatre nouvelles éoliennes plus hautes que toutes les autres, tueuses d'animaux indispensables à la biodiversité, faite avec des matériaux non encore recyclables en ce qui concerne les pâles, nécessitant la destruction d'un bout de forêt, quand il y a déjà une centaine d'éolienne sur un périmètre de 25 Km !!!

#### **Préjudice pour la santé humaine et animale.**

Les infrasons même lorsque nous ne les entendons pas directement ont une portée de 20 Km. Même les vaches dépriment et ont la migraine!

#### **Préjudice éthique et politique :**

Iberdrola n'est pas une entreprise fiable, ne pouvant honorer ses contrats avec des particuliers français, elle a tout simplement résilié des milliers de contrats. (Article des Echos du 19 aout 2022)

Même si cela ne concerne pas la France cette entreprise à des comportements plus que douteux en Amérique du sud (enquête ONG Bretonne: Splann Mars 2022 .)

Greenpeace considère Iberdrola comme la plus mauvaise des entreprises du genre.

Il n'est pas vulgaire d'avoir des valeurs. Accepter c'est cautionner.

#### **Préjudice psychologique.**

La beauté n'est pas un petit caprice, elle est vitale pour l'espèce humaine.

Depuis la nuit des temps déjà dans sa grotte, l'homme cherche à embellir son environnement. Aujourd'hui tous les êtres humains ont le désir d'une jolie maison, d'un joli jardin, d'un intérieur douillet, d'une belle vue, d'une bel environnement, de belles vacances etc...

Nous remarquons tous l'émotion que suscite la destruction d'une Cathédrale, d'un temple ...

Nous avons cette chance en Nord Charente d'avoir encore des villages pittoresque et une nature de grande beauté, bloquons ce saccage. Nous déposséder de la beauté va au delà du mépris.

La nature est notre temple protégeons là.

*Anne Giacomelli*  
*4 Chez Bouty*  
*16460 Saint Front*  
*06 81 31 84 17*

<https://airbnb.com/h/lamaisongiacomelli>

<https://airbnb.com/h/lachambregiacomelli>

=

---

—Pièces jointes : —

---

projet éolien Berges de Charente.pdf

30 octets